
L'ÉCHO DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

AU COMITÉ TECHNIQUE

DU MERCREDI 18 MARS 2015

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, Fabienne Tamim, François Le Douarin, Sabine Domecq, Sabine Rougerie, Jean-Pierre Blouch.

Étaient excusés : David Boutit, Catherine Brandon

1) Approbation du compte rendu du comité technique du 28 janvier 2015 (avis)

Validé à l'unanimité.

2) Règlement intérieur du Comité Technique (avis)

Avis favorable sous réserve des modifications apportées par le syndicat.

3) Mise en place procédure évaluation (avis)

La nouvelle procédure d'évaluation, définie par un cadre réglementaire général, sera mise en place pour l'évaluation de 2015 (fin octobre).

Des formations seront organisées, à destination des évaluateurs, d'ici le mois de juin.

Dans la même période, tous les personnels seront réunis afin de les préparer à leurs futurs entretiens d'évaluation.

La grille utilisée lors de l'entretien professionnel par les évaluateurs, sera validée par les chefs de service et le syndicat en sorte qu'il soit présenté au CT du mois juin 2015.

Vos représentants ont demandé que le nombre de jours de formations obligatoires restants, ainsi que les réponses aux vœux, soient inscrits sur les fiches d'entretien. Il a été répondu que le traitement du nombre de jours de formation obligatoire pourrait être envisagé à l'aide du logiciel de gestion Ciril et que les réponses aux vœux étaient déjà faites. Il est proposé de ne pas donner plus d'informations sur la carrière des agents, seule la DRH étant en capacité de donner les bonnes informations selon les situations.

Vos représentants demandent à ce que les grilles d'évaluation soient adaptées aux catégories d'agent, un agent qui encadre par exemple ne pouvant pas être évalué sur les mêmes critères qu'un agent d'exécution.

Il nous est répondu que nous devons faire nos remarques et qu'un nouveau document tenant compte des remarques qui remonteront des formations sera à nouveau proposé au CT.

Avis favorable sous réserve que les propositions apportées par le syndicat soient prises en compte.

4) Modification organisation Pôle Social (avis)

Le Pôle Social proposera au public deux nouvelles missions : le Handicap et le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL).

L'un des trois postes d'Agent d'accueil sera transformé en poste de Rédacteur afin de se consacrer à ces nouvelles missions.

Néanmoins, il nous est indiqué qu'il est prévu que l'agent qui occupe ce poste de Rédacteur consacre une partie - non définie - de son temps aux tâches habituelles du Pôle Social (accueil du public et instruction de dossiers RSA).

Parallèlement, un certain type de missions occasionnelles, effectuées jusque-là par le Pôle social (traitement du pass Améthyste) sera transféré au Pôle Senior.

Vos représentants ont exprimé leur satisfaction de savoir que de nouveaux services étaient proposés au public mais ils ont émis des doutes sur la faisabilité de la nouvelle organisation, telle qu'elle était présentée en l'état : comment intégrer deux nouvelles missions, en gardant le même nombre d'agent, tout en conservant l'essentiel des missions du service ?

Ils ont demandé que les agents du Pôle insertion soient consultés de façon plus précise sur l'évolution du service. Des profils de postes doivent être établis pour tous les personnels du service et en particulier le nouveau poste de B. Nous voulons des précisions concernant l'emplacement du bureau dans lequel doit travailler l'agent chargé d'exercer ces nouvelles missions.

Nous avons attiré l'attention sur l'accueil de cette structure qui nous semble lourd et nécessiter une attention particulière.

Avis favorable sous réserve que les propositions et les demandes apportées par le syndicat soient prise en compte.

5) Recrutement dans les structures petite enfance (avis)

À titre exceptionnel, il sera procédé au remplacement d'un poste d'Auxiliaire de puériculture par celui d'un agent CAP petite enfance, tenant compte que le poste sera pourvu immédiatement par un agent travaillant déjà sur la ville et que la proportion réglementaire entre Auxiliaires de puériculture (40%) et CAP petite enfance (60%) est respectée sur la collectivité (où il y a 75% d'Auxiliaires).

Vos représentants actent ce recrutement, tout en précisant qu'il ne doit pas s'agir d'un nouveau principe, qu'il faudra statuer au cas par cas et privilégier à l'avenir si possible le recrutement d'auxiliaires de puériculture.

Avis favorable pour la transformation d'un poste et non pour un principe généralisé

6) Modification du tableau des effectifs de la ville et du CCAS (avis)

La modification du tableau des effectifs concerne les postes suivants : le recrutement d'un directeur attaché en remplacement d'un directeur attaché principal ; la promotion interne d'animateur principal au grade d'attaché ; le remplacement d'un poste d'infirmière de classe normale par celui d'un poste d'infirmière supérieure.

Vos représentants ont demandé des précisions concernant les modalités d'attribution des promotions internes. Il a été répondu que les agents concernés doivent remplir les conditions réglementaires ainsi que l'aval de leur hiérarchie, puis leur situation est soumise à des chefs de service avant l'envoi du dossier au centre de gestion. Il nous est assuré que tous les agents qui peuvent prétendre à la promotion interne et qui correspondent aux critères définis localement sont effectivement transmis à la CAP tous les ans.

Avis favorable sur la modification du tableau des effectifs.

7) La GIPA (info)

Nous demandons de quelle manière sont étudiées les attributions de GIPA. Il nous est répondu par l'employeur que l'étude est désormais systématique. En 2014 ont été regroupées des GIPA avec celles de 2013 car elles n'avaient pas été versées.

Nous demandons si des agios peuvent être demandés par les agents qui n'auraient pas reçu leur GIPA dans les temps, car un agent nous a saisis sur cette question. Il nous est répondu par l'employeur qu'un agent avait déjà envoyé un recommandé au Maire à ce sujet et que si d'autres souhaitaient le faire rien ne les en empêchait !

8) Dématérialisation du courrier (info)

La dématérialisation des courriers signalés est actuellement expérimentée dans certains services.

Nous avons tenu à mettre cette question à l'ordre du jour car nous voyons de jour en jour se démoraliser les agents qui participent à ce test.

En effet, depuis plusieurs années des problèmes dans le circuit des courriers signalés persistent. Nous demandons donc à ce que cette question, de la définition des courriers signalés et de leur traitement, soit redéfinie avec les services avant de mettre un logiciel par-dessus.

Il nous est répondu que la définition des courriers signalés appartient au Maire et aux élus, qu'ils n'ont pas l'intention de les modifier et qu'il n'est pas question de les définir avec les services ! Nous rappelons qu'avec les nouvelles modalités qui doivent entrer en vigueur en novembre prochain (absence de réponse vaudra accord), il faudra sûrement revoir quand même cette définition.

Nous rappelons qu'en l'état le système proposé est très chronophage, qu'il ne permet pas encore de répondre à tous les cas de figure rencontrés. Il nous est répondu que des améliorations sont en cours, puisqu'il ne s'agit que d'une expérimentation.

9) Régime indemnitaire pôle social et DGST (info)

Nous rappelons que notre demande était de faire un point sur la remise à plat du régime indemnitaire, les 2 cas abordés n'étant qu'une illustration des problèmes rencontrés.

Pour ce qui est du Pôle social, la modification est actée dans la réorganisation qui a été validée en point 4. Pour ce qui est du cas de la DGST, il nous est répondu que cela devra être revu avec la révision du profil de poste et de l'organigramme.

Pour ce qui est de la refonte du RI, il nous est répondu que l'ajout de niveaux intermédiaires serait nécessaire, mais qu'à l'heure actuelle aucune marge de manœuvre financière n'avait pu être dégagée pour entamer ce chantier. Dès que des moyens financiers pourront être dégagés, les élus réfléchiront à leur affectation au RI ou à d'autres avancées collectives pour le personnel comme la protection complémentaire.

10) Médecine professionnelle et préventive (info)

Le Maire a rencontré le Préfet il y a 3 semaines qui dit avoir transmis une demande de dérogation à l'ARS concernant la demande du Maire (de recruter un médecin généraliste en lieu et place d'un médecin du travail).

Vos représentants ont proposé qu'un médecin généraliste du CMS suive une formation en vue d'obtenir la qualification de médecin de travail. Il a été répondu que ces formations étaient attribuées en priorité aux organismes de médecine professionnelle et qu'il fallait que l'apprenant soit encadré par un médecin professionnel.

Nous avons rappelé qu'un nombre important de visites médicales réglementaires ne sont toujours pas effectuées (recrutement, reprise après AT, certification, etc.). Cette situation alarmante nous avait obligés d'alerter le préfet en décembre. Nous ne comprenons pas qu'il ne soit pas possible de faire appel au CIG ou en mutualisant ce service sur la CAEE.

Il nous est répondu que toutes ces options ont été creusées et qu'aujourd'hui aucune solution n'avait été trouvée. La ville paye aujourd'hui des spécialistes pour les visites obligatoires.

11) Temps de travail service périscolaire (info)

Le décompte horaire des jours de maladie sur un temps de travail irrégulier conduit les agents du service périscolaire à devoir « récupérer » (en temps de travail non payé) le nombre d'heures supérieur à 7 h pendant lesquelles ils étaient en congé maladie. Cette situation illégale a été évoquée à de multiples reprises et c'est à la demande des représentants du personnel que ce point a été mis à l'ordre du jour du CT.

L'employeur nous a présenté un courrier anonyme, présenté comme étant l'émanation d'une cinquantaine d'agents du centre de loisirs, dans lequel il est dit que les animateurs ne voulaient pas être représentés par la CGT, que le système actuel de gestion du temps de travail et des congés était satisfaisant.

Nous rappelons que nous avons été élus et représentons le personnel dans son ensemble.

Vos représentants ont demandé que la loi soit appliquée : tout congé maladie doit être pris en compte comme du travail effectif et il n'y a pas lieu de décompter les arrêts maladie en heures mais en jours calendaires.

Il nous est répondu que la ville ne fait qu'appliquer un accord signé par 2 syndicats dont le notre en 2002.

Nous rappelons que la CGT n'a pas signé cet accord et que nous demandons depuis plusieurs années la transmission de cet accord. Il ne nous a jamais été produit que dans une version non signée !

De plus, même si un accord local était signé il devrait au moins respecter la loi, ce qui n'est pas le cas.

La jurisprudence a déjà qualifié ce type de faits comme de la discrimination pour maladie, nous demandons que la DGS et la DRH, en concertation avec l'équipe et le syndicat, mette en place un règlement intérieur du centre de loisirs qui stipule clairement toutes les questions ayant un rapport avec le temps de travail au centre de loisirs.

Il nous a été répondu que cette question serait traitée pour la rentrée de septembre 2015.

Nous rappelons que si cet état de fait persiste alors que nous en demandons la fin depuis plus d'un an, cette question pourrait se terminer au Tribunal Administratif, ce qui nous paraît dommageable alors qu'il suffirait d'appliquer la loi.

12) Effectifs Halte-Jeux (info)

Un recrutement - en renfort voire en remplacement - est actuellement en cours. La situation de la Halte-Jeux est à l'étude, tenant compte de la fréquentation et du projet de ce service.

Vos représentants ont demandé que l'emplacement du poste de la directrice soit réétudié afin que son bureau (avec le téléphone, l'ordinateur et les prises électriques) soit placé hors de l'espace de vie des enfants. Nous avons demandé que le CHSCT intervienne à nouveau dans ce service.

13) Bilan de la collectivité (info)

La question n'a pas été abordée en CT. La DRH doit prendre rendez-vous avec les représentants du personnel au début du mois d'avril pour traiter cette question en réunion.

14) Fiches de poste personnel technique ateliers (info)

Un passage en revue des profils de postes de ce service sera effectué dans un prochain CT afin de clarifier les modifications même si ce qui correspond à l'adaptabilité des postes au service public n'est pas obligatoire.

15) Action sociale de la ville et du CCAS (info)

L'employeur nous a indiqué qu'il avait dépensé, à 2 000 € près, la même somme pour l'action sociale en 2014, que le budget du COS de l'exercice précédent.

La date des élections du COS était en cours de validation.

Un courrier sera envoyé aux agents présents depuis plus d'un an et d'un temps de travail au moins égal à 50% afin de les informer de la tenue de ces élections et de leur permettre de se porter candidat. Un délai de 3 semaines pour se porter candidats devrait être donné.

16) Évaluation du péri-éducatif (info)

Ce point fait partie de sujet mis à l'ordre du jour à la demande des représentants du personnel.

Nous n'avons pas été invités à la réunion de suivi de l'application de la réforme des rythmes scolaires de janvier. Nous demandons que des réunions internes, rassemblant les agents municipaux concernés par la réforme se déroulent avant les réunions plénières de la « communauté éducative » (parents, élus, enseignants, DDEN, etc.). Il nous a été répondu qu'il y avait autre chose à faire que de perdre son temps à se réunir. Ce à quoi nous avons répondu qu'il aurait été peut être préférable de réunir les agents, quelques jours avant la grève d'octobre 2014, ce qui l'aurait sûrement évité.

17) Bilan et perspectives du CHSCT (info)

Il sera présenté en CT dès que le CHSCT aura fait son bilan, ce qui est prévu d'un point de vue réglementaire.